

Réf: N°070/FDSI/DG

Conakry, le 06 Mai 2022

AVIS GENERAL A MANIFESTATION D'INTERET

Le Fonds de Développement Social et de l'Indigence, conformément à son Plan Annuel de Passation des Marchés révisé, demande aux prestataires divers désireux de manifester leurs intérêts au plus tard le 06 juin 2022.

Nous demandons tous les prestataires de respecter ce délai afin d'être enregistrés sur la liste restreinte, auprès de la personne responsable de passation des Marchés par intérim à son siège sis au quartier Almamy, près de la Place des martyrs, en face de l'UGAR.

Tel : 622- 24- 82- 26.

Cette manifestation d'intérêt concerne les domaines ci-dessous:

- Fournitures ;
- Travaux ;

Prestations Intellectuelles.

Documents à fournir :

- ✓ Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur Général du Fonds de Développement Social et de l'Indigence ;
- ✓ La copie du RCCM ;
- ✓ Une description de l'entreprise avec quelques références similaires ;
- ✓ Une copie du quitus fiscal et social.

Le Directeur Général



Le Directeur
Général
Lonsana DIAWARA
Fonds de Développement Social
et de l'Indigence